

Compte-rendu de la commission technique du mardi 18 novembre 2025

Etaient présents (28) :

AUGY Sandrine	ABO ERG
BERGERONEAU Sylvain	SOLER IDE
BOITOUT Guillaume	EIFFAGE
BOUCHERY Nicolas	APAVE
COLINEAUX PLO Marine	SOCOTEC
CORDONNIER Nathalie	SUEZ Consulting
CROZE Véronique	ELEMENT TERRE
DUCLOS Marie	UPDS
ELLUIN Maxime	IDRA
FAISAN Damien	SOCOTEC
FOURAGE Nicolas	SOCOTEC
GUEGAN Solenn	EACM
GUELORGET Yves	ANTEA GROUP
HAMON Ingrid	GINGER BURGEAP
HIEZ David	TAUW France
LACOUR Virginie	INOVADIA
LAGNEAU Véronique	FONDASOL
LANDELLE Pauline	SEREA
de LA HOUGUE Christel	UPDS
PACAUD Olivier	BREZILLON
POULIQUEN David	DEKRA
PLANEL Nicolas	DIE Remediation
RICHARD Jean-Yves	SARPI Remediation
SALOMONE Anaïs	SEREA
SAUTOUR Pierre	TELL US
SENECHAUD Jonathan	COLAS Environnement
SIBOURG Olivier	BUREAU VERITAS
TRACOL Jean-Philippe	SECHE
ZMIJEWSKI Julie	ARTELIA

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du 16 septembre 2025.

Le compte-rendu de la commission technique du 16 septembre 2025 est adopté.

2. Informations diverses : publications récentes, dates à retenir

Cf. diaporama en annexe.

Arrêté du 3 septembre 2025 – PFAS en entrée/sortie de STEU

- Obligation d'analyse des PFAS en entrée et sortie des stations > 10 000 EH.
- Mise en cohérence avec les dispositifs de surveillance de certaines ICPE.

Remarques des membres : Plusieurs adhérents ont signalé l'absence de valeurs de référence pour interpréter les mesures. L'arrêté ne fixe effectivement aucun seuil : les analyses visent uniquement à caractériser les flux de PFAS.

Instruction du 7 septembre 2025 – Diagnostics des Établissements Scolaires (ETS)

- Relance dans les départements non couverts ; 1 400 établissements restant à diagnostiquer.
- Diagnostics pris en charge par les propriétaires des établissements, qui doivent être informés par les préfets.
- Aides Fonds Vert possibles pour les collectivités < 50 000 habitants.
- Retours des campagnes précédentes :
 - 64 % des sites révèlent des pollutions d'origine industrielle,
 - très faible nombre de mesures de gestion mises en œuvre.

Nouvelles VTR arsenic (USEPA, janvier 2025)

- Nouvelles VTR sans seuil environ 20 fois plus contraignantes ; VTR avec seuil environ 6 fois plus basses que les valeurs actuelles.
- Conséquence :
 - difficulté dans les études de risques ;
 - rôle réduit de la bioaccessibilité ;
 - Comparaison aux valeurs de fond privilégiée aux calculs de risque qui aboutissent à des seuils très bas.
- Les adhérents soulignent l'incohérence actuelle entre ANSES, ARS, ADEME et pratiques régionales.

Directive européenne "sols"

- La directive a été acceptée par le Parlement (dernière étape) mais pas encore publiée officiellement.
- Délais prévus : 3 ans pour la transposition par les États membres, une fois la directive publiée.
 - Contenu proche de la méthodologie française actuelle ;
 - Un adhérent fait part de l'introduction de valeurs d'intervention dans le dernier projet de directive (à vérifier par CDH auprès du B3S). Si tel était le cas, il pourrait y avoir des enjeux importants si ces valeurs se rapprochent des seuils allemands/pays-bas (augmentation significative des coûts de dépollution).
- La transposition devrait faire remonter la méthodologie SSP au niveau de la loi.
- Les adhérents souhaitent rester forces de proposition, notamment pour éviter une transposition défavorable et préserver l'approche "au cas par cas" fondée sur le risque.

Retour sur la journée du BDEI – 17/11/25 : L'UPDS a été représentée par YGU. Les points clés de cette journée :

- La priorité de l'État est d'accélérer les procédures associées à la reconversion du foncier industriel dans un contexte de réindustrialisation ;
- Le ministère en charge de l'environnement et les DREAL n'ont pas toutes les clefs puisqu'il y a aussi les procédures d'urbanisme ou de consultation du public ;
- Le constat partagé est la complexité croissante du droit de l'environnement, liée à l'accumulation de textes depuis sa création ;
- Le problème majeur est l'articulation difficile entre autorisation environnementale et autorisation d'urbanisme, source de cumul de délais.
- La tendance en cours est la mise en place d'outils d'évaluation/notation des dossiers d'autorisation environnementale pour améliorer la qualité, accélérer la phase d'instruction et réduire les contentieux (expérimentation en cours sur quelques rubriques de la nomenclature).
- Il y a peu de contentieux en droit de l'environnement comparativement aux autres contentieux arrivant au tribunal judiciaire et à la cour d'appel.
- Ni les sols pollués, ni le tiers demandeur n'ont pas été abordés lors des présentations.

3. Point sur les GT et textes en cours

Cf. diaporama en annexe.

GT Guide Audits :

- L'avis UPDS a été transmis, principalement sur la partie "attestations". Réunion de dépouillement le 21/11. Jonathan Sénéchaud y représentera l'UPDS.

GT Laboratoires

- Discussions sur bioaccessibilité, mise à jour du guide "prélèvements végétaux", normalisation pour les analyses, guide ISO à paraître sur l'interprétation des chromatogrammes qui pourra être utile aux BE, etc.
- Mise à jour du guide "Analyses en contexte SSP" :
 - refonte globale en cours, publication prévue en 2026,
 - nécessité future de communication car le guide est peu connu des praticiens.

Projet COV Sampling (EDF–BRGM–Envisol–Wessling)

- Comparaison EnCORE, kit méthanol et flacon.
- Très peu d'impact du mode de prélèvement sur les résultats analytiques mais sols argileux (donc résultat normal ?).
- En-CORE donne de très bons résultats ; l'utilisation du flacon nécessite une bonne formation des opérateurs ;
- ADEME lance une nouvelle étude complémentaire en 2026 et demandera aux prestataires des prélèvements en doublons et/ou des résultats analytiques de prélèvements en doublons.

Fiches techniques "éprouvées" (BRGM / Ministère) : CDH rappelle que les fiches à paraître ont été rédigées via un GT interne UPDS.

- Deux fiches finalisées : PID et MIP (publication lors de la Journée technique SSP de décembre).
- Réflexions en cours pour les fiches suivantes : ACP, XRF/LUMEX, détecteurs passifs COV, essais de percolation, analyse multicritères...

Les adhérents s'interrogent sur certaines propositions, jugées peu prioritaires. Certains proposent que les prochaines fiches soient réalisées sur les méthodes d'interprétation des résultats en vue de la définition des pollutions concentrées (interpolation notamment), et de l'estimation des cubatures.

Actions :

- Les adhérents peuvent transmettre des propositions de sujets à CDH.
- CDH préparera une liste UPDS de propositions.

4. Terres excavées

Cf. diaporama dédié à ce sujet en annexe.

- a. Elaboration de l'avis UPDS sur projet d'AM sur la SSD des TEX et Sédiments en valorisation agricole (réponse à consultation publique avant le 24/11/25).

CDH informe de la mise en consultation d'un projet d'arrêté élargissant la SSD à la valorisation agricole. Elle précise avoir sollicité de nombreux organismes pour trouver le guide d'application mais sans succès. Le seul document identifié concerne les sédiments, pas les terres excavées. Pour les terres excavées, le seul document qui pourrait être utilisé est le « socle commun » (décret + AM qui devraient être publiés début 2026) dans sa partie sur les supports de cultures.

Remarques des adhérents : les adhérents signalent que même si l'arrêté SSD était signé, aucune SSD de TEX en valorisation agricole ne serait juridiquement possible en l'absence de guide.

Décision :

- L'UPDS ne peut pas se prononcer sur le texte sans disposer du guide.
- L'UPDS répond en commun avec la FNADE et ses syndicats.

Action :

- CDH rédige la position officielle UPDS en ce sens.

- b. Guide de valorisation des TEX : avancement de l'enquête menée par OPTAE.

L'étude OPTAE sur les guides de valorisation des TEX en projet d'aménagement est en retard. Nous venons juste de recevoir en relecture le compte-rendu de notre entretien avec eux qui s'est tenu le 25/06. L'obtention d'un consensus sur un guide commun n'est pas proche.

c. Guide sur la dangerosité des TEX

Le projet de guide, annoncé pour octobre, n'a finalement pas été transmis aux membres du GT. Un nouveau GT fin 2025 est prévu pour expliquer les causes de ce blocage. L'outil de Bruxelles environnement pour statuer sur la dangerosité des terres est controversé : approche « pire cas » différente de celle utilisée par l'INERIS et le BRGM sur les sédiments et notamment prise en compte de l'additivité.

Remarques des adhérents : Les participants relèvent que l'utilisation de cette calculette peut créer des distorsions de concurrence : pour une même terre, ceux qui utilisent la calculette concluraient à un déchet dangereux (ISDD), les autres à un flux admissible en ISDI (ex. plomb, lixiviation).

La réalisation de tests HP14, qui pourrait permettre de statuer sur la dangerosité des terres, conduit à des résultats que le BE ne sait pas interpréter. En effet, il n'y aurait aucune corrélation entre les concentrations mesurées dans les sols et les résultats des tests HP14.

Plusieurs adhérents insistent sur la nécessité que l'UPDS définisse une doctrine commune en attendant la sortie du guide :

- décider si l'outil wallon peut être utilisé,
- ou proposer une méthodologie alternative qui serait transmise au BRGM/INERIS.

Action :

- Sujet à mettre à l'OdJ de la prochaine commission.

5. Présentation du guide sur la conservation de la mémoire et les restrictions d'usage

Cf. diaporama dédié à ce sujet en annexe.

Sujet non traité en profondeur faute de temps. Présentation approfondie du guide jugée utile par les membres de la commission, il sera inscrit à l'OdJ de la prochaine commission.

6. Sujets divers.

Prochaine réunion : 20 janvier 2026 de 10h à 12h30 à Paris